



Réf. : N°0229/SO/ASK/2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

D'ordre et pour le compte de la société Bel Air Mining SAS, il nous a été donné de constater avec grand regret la publication en date du 17 octobre 2023, sur le site d'information GUINEENEWS.ORG, de l'article intitulé "*Mines : Le DG des opérations de Bel Air Mining mis aux arrêts*".

Par la présente, la société informe qu'il s'agit d'une information fautive contre elle et son employé, relayée malheureusement par ce média, dans le contexte du licenciement de monsieur Mamadou Saidou BAH pour faute professionnelle.

M. Douglass ROSS n'a jamais été mis aux arrêts et continue à exercer librement ses activités professionnelles.

Tout en se réservant le droit d'user des voies de droit mis à sa disposition, la société regrette le maintien de l'article diffamatoire par le site d'information, en dépit de son démenti porté à la connaissance de monsieur Thierno Souleymane DIALLO, auteur.

En outre, la société précise que ses agents et employés exercent librement leurs activités en République de Guinée et que les interventions répétitives de monsieur Mamadou Saidou BAH dans les médias font suite à l'échec de la tentative de rupture à l'amiable de son contrat de travail.

Au cours de ces négociations, monsieur Mamadou Saidou BAH n'a pas obtenu satisfaction à ses demandes.

Il a donc jugé opportun de mettre à exécution ses menaces en alléguant publiquement que la société, dont il était pourtant l'un des principaux responsables, se serait livrée à des actes de corruption.

Pire, la société apprend avec stupeur, la déclaration par laquelle monsieur BAH prétend être menacé de mort ; faisant ainsi croire à dessein à l'opinion, que ces menaces seraient commandées et perpétrées par la société et/ou ses agents et travailleurs.

Cette histoire, inventée de toute pièce, conforte la société dans son action pénale (citation directe) qu'elle a intentée contre le nommé Mamadou Saidou BAH pour "**tentative de chantage**".

A ce jour, la société coopère entièrement à toutes les enquêtes et renouvelle sa confiance en la justice guinéenne.

Elle informe également que monsieur Mamadou Saidou BAH a été régulièrement et de façon justifiée, licencié pour un motif autre que celui fallacieusement et insidieusement diffusé dans les médias.

Enfin, la société informe qu'elle a porté plainte contre monsieur Mamadou Saidou BAH pour abus de confiance et escroquerie. Une information judiciaire a été ouverte au Tribunal de Première Instance de Kaloum.

ASK

Respectueuse des actions entreprises par les autorités administratives et judiciaires, la société invite l'opinion, et en particulier les médias, à la retenue et au respect de la présomption d'innocence, en vue de ne pas compromettre inutilement les emplois de plusieurs milliers de guinéens pour une cause qui ne constitue qu'un règlement de compte entre particuliers.

La société réitère sa confiance aux institutions gouvernementales et judiciaires de la République de Guinée pour un traitement impartial des allégations faites à son encontre.

Conakry, le 19 octobre 2023



Pour Bel Air Mining SAS



Maître Aboubacar Sidiki KANTE
Avocat à la Cour